

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010

Réception par le Prefet : 25/01/2010

Publication : 29/01/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-1-5-1

Séance du vendredi 22 janvier 2010

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT- RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 09 Décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 de la Délégation à l'Action Territorialisée et donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des politiques.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de **2 100 000 euros** à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, régie personnalisée du Conseil Général du Haut-Rhin, pour l'année 2010. Le montant de cette subvention sera prélevé sur le chapitre 65, fonction 71, nature 65737, programme F 715 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions